--- MOTION ---

Pour le maintien des liaisons ferroviaires
entre la Meurthe-et-Moselle et le sud-est de la France

Dans le contexte de la réorganisation des liaisons ferroviaires Nord/Sud de transport de voyageurs de la SNCF, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle souhaite réaffirmer son positionnement en faveur du maintien des dessertes ferroviaires départementales et régionales et du maillage nord/sud et est/ouest du Grand Est.

Considérant les annonces unilatérales de suppression de liaisons TGV entre la Lorraine et le Sud-Est de la France pour une période de 5 ans formulées par la SNCF en juillet 2018, ainsi que l'évolution du positionnement de la SNCF sur ce dossier ;

Considérant la large mobilisation des élus locaux et des citoyens de la région en faveur du maintien de ces liaisons ferroviaires et des dessertes locales ;

Considérant que les aménagements de substitution proposés pour 2019 par la SNCF ne sont qu'une réponse partielle et transitoire liée à une restructuration conséquente de son réseau, et ne saurait constituer une solution pérenne d'offre de services pour les voyageurs ;

Considérant l'incertitude qui pèse sur le modèle d'exploitation des liaisons ferroviaires en Grand Est et l'impact que pourrait avoir la fermeture des lignes secondaires vers le sud sur les gares locales et le développement des villes moyennes de notre département ;

Considérant que la cohésion des territoires passe par un maillage territorial ferroviaire équitable au sein d'un même espace régional et national ;

Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle demande à la SNCF :

- D'être partie prenante du groupe de travail « dessertes Grand Est / Sud-Est » qui sera mis en place,
- D'associer les collectivités et la population aux concertations et décisions sur l'avenir des dessertes en Lorraine ;
- De sauvegarder les liaisons ferroviaires de la Lorraine vers le sud-est avec des solutions acceptables, durables et cohérentes de déplacement pour les usagers et les territoires.

Motion adoptée à l'unanimité lors de la session du Conseil départemental du 26 septembre 2018.